



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

Le 22 janvier 2026, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20h30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 15/01/2026.

Présents : Mr GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, POLLET Mireille, BORDET Céline, RAISON Sandrine et SORIGNET Michelle, Mrs NICOLLE Éric, NEAU Cyril, PLAUD Richard, DECOMBE Christian, PICOULET Damien et LAINE Christian

Absents excusés : Mme GUERIN Vanessa et Mr LAINE Jean-Marie.

Madame JACAUD a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité

2026_01_01 DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)

Mr le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Mr le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

A l'article 2, après troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :
« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (article L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable

2026_01_02 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Avant le vote du budget 2026, le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement non prévues au budget 2025 dans la limite du quart du montant des dépenses d'investissement réelles de 2025 soit : 13 813.39 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, Le Maire seulement en cas de nécessité, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement non prévues au budget 2025 dans la limite du quart du montant des dépenses d'investissement réelles de 2025 soit 13 813.39 € comme suit :

Opération 110 Maison ROUDIER : 995.47€

Opération 13 Travaux Eglise : 3 105.00€

Opération 206 Voirie : 876.00€

Opération 406 Presbytère Logement : 885.50€

Opération 506 Travaux salle des fêtes : 4 743.64€

Opération 608 Mairie : 2 879.80€

Opération 74 Ateliers Municipaux : 328.39€

2026_01_03 DÉLIBÉRATION : SIVU

En attendant le vote du budget 2026 et afin que le SIVU puisse notamment payer les salaires des Monsieur Le Maire propose d'allouer une avance au SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité d'allouer au SIVU une avance de 000.00€ en attendant le vote du budget 2026.

2026_01_04 DÉLIBÉRATION : TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Habitants de la commune

1 journée avec cuisine	
2 journées avec cuisine	150.00€
Forfait vaisselle	30.00€
Caution	200.00€
Ménage non fait	80.00€

Habitants hors de la commune

1 journée avec cuisine	
2 journées avec cuisine	380.00€
Forfait vaisselle	50.00€
Caution	500.00€
Ménage non fait	80.00€

2026_01_05 DÉLIBÉRATION : TARIF LOCATION SALLE ASSOCIATIVE PRES DE L'EGLISE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le tarif de 30€ par mois pour la location de la salle associative à Mme BRETON Fabienne, pour son activité Yoga afin de pallier la consommation électrique de la salle.

2026_01_06 DÉLIBÉRATION : DETR 2026

La commune envisage d'installer une pompe à chaleur AIR/AIR dans la cantine, salle de motricité et la salle de grande section

Montant total des travaux HT : 28 814.04€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière de la DETR à hauteur de 40%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de DETR.

2026_01_07 DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 17

Dans le cadre des travaux de l'école une demande de subvention peut être également demandé au conseil départemental 17. Le conseil municipal après en avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du département.

Questions diverses

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement 2024 adressé par EAU 17.